

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.938
2 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA 938^e SÉANCE PLÉNIÈRE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 2 septembre 2003, à 10 h 20

Présidente: M^{me} Kuniko INOBUCHI (Japon)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 938^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord, au nom de la Conférence du désarmement, souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Kim Traavik, Secrétaire d'État au Ministère norvégien des affaires étrangères. Sa présence parmi nous témoigne de l'intérêt que son gouvernement porte aux travaux de la Conférence. Je suis certaine que sa déclaration sera suivie avec un grand intérêt.

En outre, je souhaite la bienvenue aux boursiers du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, qui assistent à la présente séance plénière. Je suis persuadée que le contact de notre instance leur sera utile, notamment au regard des exposés qui leur seront faits concernant les divers aspects des travaux de la Conférence. Je leur souhaite un séjour fructueux à Genève.

Le représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Shaukat Umer, est aussi inscrit sur la liste des orateurs et s'exprimera après M. Traavik.

Je donne maintenant la parole à M. Kim Traavik, Secrétaire d'État au Ministère norvégien des affaires étrangères.

M. TRAAVIK (Norvège) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, c'est pour moi un privilège que de m'adresser à la Conférence du désarmement sous votre direction. Vous servez avec dévouement et distinction la cause de la limitation des armements et de la non-prolifération. Le discernement dont vous avez fait preuve en conduisant au succès la première Réunion biennale sur l'état de l'exécution du programme d'action contre le commerce illicite des armes légères a été particulièrement impressionnant.

C'est, certes, un lieu commun, mais il n'en reste pas moins que la situation sur le plan de la sécurité a profondément évolué au cours de ces dernières années. Le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive sont des menaces de premier ordre pour la paix et la sécurité internationales. Nous savons que certains États cherchent à se procurer ces armes dévastatrices.

En outre, il y a lieu de supposer que certains groupes terroristes cherchent activement eux aussi à se procurer des armes de destruction massive. Tout doit être fait pour les en empêcher. Les récentes tragédies et les attaques contre des civils et des biens de caractère civil dans diverses régions du monde ont clairement démontré que les terroristes étaient prêts à tout pour causer un maximum de dégâts et infliger un maximum de souffrances.

Il est donc essentiel, pour notre sécurité collective, de lutter contre le terrorisme international et de nous attacher avec encore plus d'acharnement à la réalisation de l'objectif de la non-prolifération. Beaucoup a déjà été fait par le truchement du Conseil de sécurité de l'ONU et grâce à la large coalition qui s'est formée pour combattre le terrorisme. La Norvège joue et jouera un rôle actif au sein de cette coalition.

Les instruments multilatéraux existants relatifs au désarmement et à la non-prolifération sont des outils essentiels à l'action que nous menons pour faire face aux nouvelles menaces

(M. Traavik, Norvège)

qui pèsent sur notre sécurité. L'adhésion universelle à ces instruments est indispensable à notre succès. Le multilatéralisme doit demeurer un principe de base, et nous devons veiller au bon fonctionnement de ces instruments.

Le Traité sur la non-prolifération est une pièce maîtresse de ce dispositif et nous sommes préoccupés par les attaques dont il fait actuellement l'objet.

Nous regrettons vivement que la République populaire démocratique de Corée ait annoncé son retrait du Traité. Nous l'engageons une nouvelle fois à revoir sa position, à se conformer à ses obligations en vertu du TNP et à coopérer pleinement et sans condition avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous nous félicitons de l'initiative qui a récemment conduit à la réunion de six pays à Beijing. Même si cette réunion n'a pas été aussi productive que nous l'aurions souhaité, ce processus doit impérativement se poursuivre. La République populaire démocratique de Corée a une responsabilité particulière à cet égard. La péninsule coréenne a besoin d'un nouvel élan visant à promouvoir la stabilité, la réconciliation et un règlement durable de tous les aspects du problème nucléaire dans la région. Une solution doit être trouvée par le dialogue.

Toutes allégations d'inexécution des dispositions du TNP doivent être examinées en toute transparence. Dès lors que de telles allégations s'appuient sur des éléments d'information solides, l'AIEA doit se voir accorder l'accès pour enquêter, tirer des conclusions et se prononcer sur les mesures à prendre, conformément à son mandat.

Tout pays soupçonné de ne pas respecter le Traité a intérêt, nous semble-t-il, à coopérer pleinement avec l'AIEA. Il en va de même de l'Iran. L'Agence doit être autorisée à poursuivre et achever le travail qui lui a été confié par le Conseil des gouverneurs.

La conclusion, l'entrée en vigueur et la mise en œuvre immédiates et sans condition d'un protocole additionnel qui viendrait compléter l'accord de garanties conclu avec l'AIEA sont d'une importance capitale. Une telle mesure nous apparaîtrait comme un signe non négligeable de l'attachement de l'Iran à la non-prolifération et de son désir de restaurer la confiance de la communauté internationale dans ses intentions pacifiques.

Les récentes visites que le Directeur général de l'AIEA, M. Elbaradei, a effectuées en Iran, ainsi que ses entretiens avec les responsables iraniens, vont dans le bon sens. Nous avons pris acte du dernier rapport présenté par l'AIEA au Conseil des gouverneurs et sommes heureux, en particulier, que l'Iran semble prêt à coopérer plus étroitement avec l'Agence. La Norvège souhaite que cette évolution positive se confirme. Dans le même temps, il est urgent que les enquêtes se poursuivent pour vérifier pleinement le programme nucléaire iranien.

Notre objectif doit être de préserver et renforcer l'intégrité et l'autorité du Traité sur la non-prolifération. La Conférence d'examen du TNP de 2005 sera déterminante pour l'avenir de ce traité.

(M. Traavik, Norvège)

Avant la Conférence d'examen, nous devons négocier des recommandations communes. L'année prochaine, nous franchirons une étape critique en la matière. Nous devons tous participer à ces travaux dans un esprit constructif et accepter les compromis nécessaires.

La Norvège estime qu'il est absolument nécessaire que la Conférence de 2005 débouche sur un renforcement du régime de non-prolifération. Cet objectif doit être atteint d'abord par une amélioration du système des garanties de l'AIEA. Ces garanties doivent en effet s'appliquer de façon universelle. Tout pays désireux de se procurer des technologies nucléaires à des fins civiles doit se conformer pleinement aux garanties généralisées de l'AIEA et au protocole additionnel conclu avec l'Agence: c'est là le message essentiel que doit envoyer la Conférence d'examen du TNP de 2005.

Le TNP renferme des obligations claires en matière de désarmement. Le désarmement et la non-prolifération doivent se renforcer mutuellement.

Des progrès importants ont été faits dans le domaine du désarmement nucléaire après la fin de la guerre froide. La Conférence d'examen du TNP de 2000 a adopté des mesures concrètes qui constituent une feuille de route du désarmement nucléaire. La Norvège attache une grande importance à la mise en œuvre de ces mesures durant la phase préparatoire de la Conférence de 2005.

La Norvège se félicite de la récente ratification de l'accord de Moscou conclu entre les États-Unis et la Russie concernant de nouvelles réductions des ogives nucléaires stratégiques. Nous estimons que ces réductions contribueront largement à la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000. Il est important qu'elles soient effectuées de façon vérifiable, transparente et irréversible.

Nous considérons en outre qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles réductions des armes nucléaires tactiques. Les alliés de l'OTAN ont bien progressé dans ce domaine.

Le principe de l'irréversibilité est, nous semble-t-il, un facteur important de la réalisation de l'objectif à long terme que constitue l'élimination des armes nucléaires. Il donne également la meilleure assurance que les armes nucléaires mises hors service ne tomberont pas entre les mains de groupes terroristes.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentiel à la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il importe que toutes les puissances nucléaires ratifient le Traité.

En attendant l'entrée en vigueur du Traité, il est particulièrement souhaitable que les pays s'imposent à eux-mêmes des moratoires sur les essais nucléaires. Pourtant, les moratoires ne remplaceront jamais l'engagement juridiquement contraignant pris par la signature et la ratification du Traité.

Le système de vérification est au cœur du Traité. L'appui financier et diplomatique apporté à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais

(M. Traavik, Norvège)

nucléaires doit donc être entièrement maintenu. La Norvège continuera à jouer un rôle actif dans ce domaine.

Il importe au plus haut point que les règles établies par ce traité soient intégralement respectées. Nous craignons que la mise au point de nouvelles armes n'entraîne la reprise des essais. De même, il est essentiel que le seuil nucléaire actuel soit préservé.

Nous considérons qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est la prochaine étape logique dans la voie du désarmement nucléaire. Un tel traité contribuerait également de façon décisive à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Nous déplorons le fait qu'il a été jusqu'à présent impossible de faire avancer les choses dans ce domaine prioritaire.

La sécurité nucléaire est devenue une partie intégrante de la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Il est primordial d'empêcher que des matières fissiles ou des déchets nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes ou d'autres criminels.

Depuis 1995, la Norvège a consacré plus de 100 millions de dollars des États-Unis à la mise en place de mesures de sûreté nucléaire, en coopération avec la Russie. Au début, en 1995, nous avons appréhendé les problèmes de sûreté nucléaire dans le nord-ouest de la Russie sous l'angle écologique, principalement. Dans le contexte sécuritaire actuel, la sûreté nucléaire a pris une nouvelle dimension et un caractère d'urgence.

Nous avons acquis une expérience considérable dans le cadre de la coopération qui nous lie depuis longtemps avec la Russie sur les questions de sûreté nucléaire. La Norvège continuera à mettre un accent particulier sur l'appui aux projets de coopération dans le nord-ouest de la Russie. Le naufrage d'un sous-marin russe mis hors service au large de la péninsule de Kola, le week-end dernier, nous a rappelé de façon tragique l'urgence de la tâche. Nos pensées vont aux familles endeuillées.

Le Partenariat mondial lancé par les pays du G-8 en 2002 sera un élément essentiel de l'édification d'une large coalition internationale contre la prolifération des armes de destruction massive. Il permettra le renouvellement et le développement des objectifs à atteindre pour une sûreté et une sécurité nucléaires durables.

L'Initiative de sécurité contre la prolifération, actuellement en cours d'élaboration, sera elle aussi un instrument précieux dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et contre le terrorisme. La Norvège souhaite prendre une part active à cette initiative.

Le Code de conduite de La Haye est aussi un élément essentiel des efforts larges que nous avons entrepris pour mettre fin à la dissémination des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous devons tout faire pour assurer l'adhésion universelle à ce code de conduite. La Norvège a pour objectif à long terme de faire en sorte que le Code de conduite soit transformé en un accord juridiquement contraignant et mondialement accepté.

Dans l'histoire du désarmement multilatéral et de la non-prolifération, la Convention sur les armes chimiques constitue une réalisation majeure.

(M. Traavik, Norvège)

La récente Conférence d'examen a été encourageante. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait qu'elle a été le point de départ d'un nouveau renforcement du régime de vérification de la Convention, notamment des inspections. Cette conférence a également été l'occasion d'un débat de fond sur les questions touchant au respect de la Convention. Nous espérons que ce débat aboutira à des résultats concrets.

Cela dit, il est évident que de nouveaux efforts doivent être entrepris pour renforcer encore la Convention. Nous devons parvenir à l'universalisation complète de la Convention et faire de nouveaux progrès dans la destruction et l'élimination définitive des stocks existants d'armes chimiques.

Par ailleurs, il est aussi urgent de régler la question des armes biologiques. Heureusement, lors de la dernière Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, nous sommes parvenus à un compromis qui nous permet de poursuivre le renforcement de la Convention. Ensemble, nous devons saisir cette occasion pour promouvoir des mesures nationales solides et efficaces qui assurent la mise en œuvre intégrale de la Convention.

En ce qui concerne la coopération multilatérale dans le domaine des armes classiques, une évolution encourageante est à relever. Techniquement parlant, les armes légères, les mines terrestres et les munitions ne sont pas des armes de destruction massive. Pourtant, elles tuent ou mutilent plus d'un demi-million de personnes chaque année. Du point de vue des pertes en vies humaines qu'elles causent, les armes légères sont donc manifestement des armes de destruction massive. Elles constituent par conséquent un défi pour la sécurité humaine. La Norvège continuera à jouer un rôle actif pour relever ce défi.

Nous attachons une grande importance aux négociations en cours sur les restes explosifs de guerre dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. À notre sens, il importe au plus haut point d'adopter en la matière un protocole juridiquement contraignant qui réponde véritablement aux préoccupations humanitaires de la communauté internationale.

Un protocole sur les restes explosifs de guerre devra améliorer réellement la situation. Nous sommes également très favorables à un protocole dont l'objet serait de réduire les risques que les mines antivéhicule font courir aux êtres humains.

La Norvège est convaincue qu'en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement, des démarches multilatérales sont indispensables à notre sécurité collective.

Des traités multilatéraux, juridiquement contraignants et vérifiables, de limitation des armements sont des instruments précieux de consolidation de notre sécurité. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement est donc contraire aux intérêts de tous sur le plan de la sécurité.

La position norvégienne concernant le programme de travail de la Conférence est bien connue. Au cours de ces dernières années, nous avons appuyé un certain nombre de propositions qui auraient pu permettre à la Conférence de s'engager sur une voie plus constructive.

(M. Traavik, Norvège)

Nous avons également indiqué que nous étions prêts à examiner d'autres thèmes importants dans le cadre de la Conférence.

La Norvège a, en outre, appuyé les efforts destinés à améliorer le fonctionnement de la Conférence. Même s'il convient de reconnaître que l'impasse actuelle tient à des facteurs extérieurs à la Conférence, il ne fait aucun doute que la Conférence doit subir une réforme. Les menaces d'aujourd'hui étant de dimension planétaire, tous les pays qui souhaitent contribuer aux efforts de la Conférence doivent être autorisés à le faire.

Plus généralement, les organes internationaux de négociation doivent impérativement être réformés si nous voulons que le multilatéralisme réponde à nos besoins dans un contexte de sécurité en pleine évolution. Tout simplement, les membres de la communauté internationale doivent mieux travailler ensemble pour pouvoir faire face aux nouvelles menaces.

Nous sommes d'accord avec ceux qui prônent une analyse critique du fonctionnement de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le déroulement du débat général de la Première Commission ne nous permet pas d'échanger des points de vue et d'élaborer des perspectives communes sur la façon de régler les nouvelles difficultés en matière de sécurité. Il n'est pas dans notre intérêt d'adopter plus de 50 résolutions et décisions d'une manière souvent mécanique et répétitive.

C'est pourquoi nous nous félicitons des idées avancées par les États-Unis pour renforcer l'efficacité de la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Ces propositions offrent un bon point de départ à un examen de la réforme de la Première Commission, de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. Si beaucoup sont d'accord sur le diagnostic, la tâche à accomplir, qui consiste à apporter des réponses concrètes sur ce qu'il convient de faire, est en revanche bien plus délicate. Nous souhaitons, pour notre part, contribuer à ce processus.

Au début de mon intervention, j'ai dit que, pour nous, le multilatéralisme est un principe fondamental. Mais le multilatéralisme doit s'adapter pour répondre aux nouvelles menaces qui pèsent sur notre sécurité. Au cours des 50 dernières années, il a apporté des résultats. Il pourra continuer à le faire en étant plus efficace, mieux ciblé et plus pragmatique.

Les difficultés sont réelles et importantes. C'est à nous, États membres de la Conférence du désarmement, qu'il appartient de faire le meilleur usage de la Conférence pour contribuer à les régler.

Si elle devait perdurer, notre impuissance à agir dans ce sens signifierait que nous aurions renoncé à des occasions importantes qui auraient pu nous permettre d'assurer un avenir plus sûr à l'humanité.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire d'État norvégien, M. Traavik, de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Umer.

(M. Umer, Pakistan)

M. UMER (Pakistan) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole lors d'une séance officielle de la Conférence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous faire part de notre admiration sans bornes pour l'énergie et l'enthousiasme que vous apportez à nos débats. Nous sommes convaincus que votre dévouement et notre motivation collective produiront des résultats positifs.

Je vais parler de la question de la limitation des armes classiques et du désarmement.

En 1978, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a entrepris d'œuvrer pour un désarmement général et complet dans le but de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Vingt-cinq ans après, le monde est malheureusement aussi instable que jamais, en dépit de quelques réalisations remarquables dans le domaine du désarmement et plus particulièrement des armes de destruction massive.

Les raisons de la persistance des menaces qui pèsent sur la paix internationale sont multiples. Un facteur important qui contribue largement à l'instabilité à tous les niveaux est l'accumulation, par les États, de quantités d'armes classiques bien supérieures à ce que requiert légitimement leur sécurité et au mépris le plus complet du principe d'une sécurité non diminuée au niveau d'armement et de forces le plus bas. Cette accumulation d'armes entraîne une escalade de la course aux armements, particulièrement dans les foyers de tension tels que le Moyen-Orient et l'Asie du Sud, exacerbant les conflits et compliquant du même coup le règlement pacifique des différends.

Selon le *SIPRI Yearbook* de 2002, le budget mondial de la défense s'est élevé à 839 millions de dollars des États-Unis en 2001. Ce chiffre est très inquiétant, particulièrement lorsqu'on sait que des millions de personnes sur la planète vivent – ou plutôt luttent pour survivre – sous le seuil de pauvreté. La sécurité est indivisible. La communauté internationale ne peut pas raisonnablement espérer instaurer une sécurité durable alors que prévalent la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme.

Plusieurs facteurs alimentent la courses aux armements classiques.

Il y a, premièrement, les différends non réglés: selon le Secrétaire général de l'ONU, 46 différends, anciens ou récents, préoccupent la communauté internationale et menacent la paix et la sécurité internationales.

Les États qui sont paralysés par des conflits territoriaux ou autres avec leurs voisins et marqués par des hostilités présentes ou passées continuent à dépenser des sommes exorbitantes pour leur défense, rendant, du même coup, encore plus précaire leur propre sécurité et retardant leur propre développement socioéconomique. Cela est particulièrement vrai des pays en développement. Ainsi, en Asie du Sud, du fait de la persistance du vieux différend autour du Cachemire, l'Inde et le Pakistan sont tous deux obligés de détourner des ressources déjà limitées vers des buts militaires, aussi les indicateurs socioéconomiques sont-ils déplorables. Une solution juste et durable de ce différend, qui requiert la participation active de la communauté internationale, libérerait des ressources importantes qui pourraient être consacrées à l'amélioration de la condition socioéconomique de tous les habitants de l'Asie du Sud.

(M. Umer, Pakistan)

Curieusement, même les États qui souhaitent sincèrement trouver une solution pacifique à leurs différends éprouvent les pires difficultés à s'extraire de ce dilemme de Sisyphe qu'est la course aux armements. Ainsi, en dépit de ses maigres ressources, le Pakistan est contraint de dépenser environ trois milliards de dollars des États-Unis par an pour se défendre, alors que les dépenses militaires massives de l'Inde se sont élevées à 15,6 milliards de dollars l'année dernière. Selon une estimation, l'Inde prévoit d'acheter des armes pour un montant de 100 milliards de dollars au cours de la décennie actuelle.

Deuxièmement, il y a les visées dominatrices. Certains États ont engagé des dépenses militaires colossales pour préserver ou conquérir un statut de grande puissance régionale ou mondiale. Quels que soient leurs objectifs à court et long terme, l'effet domino de la course aux armements devient difficile à maîtriser. Cela est particulièrement vrai des sous-régions instables. Les ambitions hégémoniques imposent aux plus petits pays de la région l'obligation peu enviable de consentir à des dépenses militaires élevées, malgré des ressources limitées, pour protéger leur indépendance et leur intégrité territoriale.

Le troisième facteur est le complexe militaro-industriel. Avec la fin de la guerre froide, les industries des grands pays producteurs d'armements ont vu leur production décliner considérablement. Pourtant, elles ont réussi à survivre en reportant leur effort sur l'étranger et en développant et diversifiant leurs exportations d'armements, y compris vers les pays qui défient ouvertement le droit international et sont source d'une instabilité perpétuelle dans leurs régions. Parallèlement, les technologies militaires de pointe ont incité les États à se doter des moyens technologiques les plus modernes, même si de tels moyens sont sans commune mesure avec les menaces que ces États perçoivent ou leurs besoins en matière de sécurité.

Entre 1996 et 2001, les exportations d'armes classiques ont totalisé une valeur de 121 milliards de dollars. La part – symbolique – des pays en développement dans ces exportations n'a jamais dépassé 4 %.

Quatrièmement, les bouleversements en cours dans le domaine stratégique compliquent la situation et brouillent la distinction entre armes classiques et armes de destruction massive. Les États sont entraînés dans des courses aux armements dans un souci de préservation de l'équilibre stratégique. Ce bouleversement stratégique peut-il être géré avec une plus grande prudence, de façon à éviter une détérioration de la situation stratégique, notamment dans les régions minées par la méfiance et les tensions?

Cinquièmement, enfin, les nouvelles menaces perçues qui émanent du terrorisme et de l'extrémisme ont donné aux groupes de pression militaires de nouveaux arguments pour inciter les États à se procurer davantage de moyens militaires. Selon le *Jane's Defence Weekly*, si l'approche actuelle, consistant à compter sur les moyens militaires pour combattre le terrorisme, devient progressivement la norme, il est probable que les dépenses militaires continueront à augmenter dans les années à venir.

Il va sans dire que la lutte contre le terrorisme est un objectif mondial fondamental qui nécessite une coopération internationale, dans laquelle le Pakistan joue un rôle actif. Pourtant, il serait moins coûteux et plus efficace de mobiliser la communauté internationale autour des causes profondes du terrorisme, au lieu de dépenser toujours plus de ressources pour acquérir

(M. Umer, Pakistan)

des armes et des moyens technologiques toujours plus perfectionnés qui, en tout état de cause, risquent d'être mal employées par ceux qui ont des visées illégitimes et qui sont résolus à les poursuivre sous le déguisement de la lutte contre le terrorisme. Un débat sérieux doit s'engager pour déterminer s'il est vraiment sage de compter aussi largement sur des moyens militaires qui requièrent un effort d'armement excessif pour lutter contre le terrorisme en laissant de côté les causes mêmes qui motivent des actes aussi répréhensibles.

Il ne s'agit pas de dire par là que la communauté internationale est totalement inconsciente des dangers liés à la course aux armements classiques. La Commission du désarmement de l'ONU a largement débattu de cette question. En 1999, elle a achevé la rédaction de directives sur la limitation des armes classiques. Deux instruments mondiaux destinés à assurer la transparence dans le domaine des armements classiques, à savoir le Registre des armes classiques et l'instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires, ont été mis sur pied, mais leurs résultats sont encore loin de répondre aux attentes initiales.

Néanmoins, des directives générales ou des mesures de transparence, bien qu'utiles en elles-mêmes, ne sauraient être considérées comme suffisantes. À la différence du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, de telles mesures n'imposent pas aux États l'obligation de réduire leurs armes classiques ou de renoncer à l'accumulation excessive et déstabilisatrice de telles armes.

Les différends entre États doivent être réglés pacifiquement et rapidement, de sorte que les régions et sous-régions concernées puissent entrer dans une ère de coopération et de développement. Malheureusement, il est peu probable que cela se produise dans un avenir proche. Les États qui dépensent des milliards de dollars pour dominer leurs régions respectives ne manifestent pas la moindre volonté de compromis. Tout ce qu'ils veulent, c'est assurer leur domination et régler les différends en position de force. Si l'accumulation excessive d'armes classiques se poursuit sans frein, particulièrement dans les régions instables, la paix et la sécurité ne parviendront pas à s'instaurer. Les déséquilibres militaires compromettront les équilibres régionaux et perpétueront l'instabilité, tout en reléguant au second plan l'impérieuse nécessité de régler les différends par des moyens pacifiques.

Au paragraphe 2 de sa résolution 57/77, l'Assemblée générale des Nations Unies «prie la Conférence du désarmement d'envisager de dégager les principes qui pourraient servir de cadre aux accords régionaux sur la maîtrise des armes classiques, et attend avec intérêt un rapport de la Conférence sur la question».

La communauté internationale doit de toute urgence élaborer des règles contraignantes destinées à ramener les armes classiques au niveau le plus bas possible par des réductions proportionnelles des dépenses militaires, par une réglementation des transferts d'armes qui soit non discriminatoire et adaptée et qui échappe à toute influence politique ou commerciale, par la renonciation à la mise au point et au déploiement d'armes classiques perfectionnées et par des mesures de confiance régionales dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Nous pensons que la Conférence du désarmement doit traiter cette question en priorité, conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies que je viens de citer.

(M. Umer, Pakistan)

Nous espérons, Madame la Présidente, que vous ferez figurer cette question dans les consultations que vous tiendrez durant l'intersession dans le but de mettre au point un programme de travail concerté pour l'année 2004.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pakistan, M. Umer, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je la donne au représentant de la République Islamique d'Iran.

M. SALSABILI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence. Je suis convaincu que, grâce à vos talents et connaissances, les travaux de la Conférence s'orienteront dans le sens de l'efficacité.

J'ai une observation à faire au sujet de la déclaration de M. Traavik que nous avons entendue aujourd'hui. C'est la première fois que le malentendu entre mon pays et l'AIEA est évoqué à la Conférence, aussi quelques observations et rectifications sont-elles peut-être nécessaires.

Je ne pense pas qu'à ce stade la Conférence soit le lieu indiqué pour parler de la technologie nucléaire de mon pays et des problèmes survenus récemment entre l'AIEA et l'Iran, concernant les possibilités données à l'Agence de poursuivre et d'achever son travail. Bien qu'il n'y soit nullement tenu, mon pays a voulu faire un pas dans le sens d'une plus grande transparence et de l'établissement de la confiance, et il a donc déjà autorisé l'Agence à accéder librement et totalement à toutes les installations et autres sites mis en cause – parmi lesquels figurait une fabrique de chocolat – pour voir tout ce qu'elle souhaitait voir.

Ce n'est un secret pour personne que l'Iran s'est engagé activement dans un véritable programme nucléaire civil. L'Iran jouit du droit inaliénable d'agir ainsi, comme l'ont fait beaucoup d'autres pays. Toutefois, les limites de ce programme sont claires. À la différence de certains, nous estimons que la mise au point et l'utilisation d'armes de destruction massive sont illégales, inhumaines et contraires à nos principes les plus élémentaires. Les armes de destruction massive n'ayant aucune place dans notre doctrine militaire, l'Iran coopère étroitement avec l'AIEA sur son programme nucléaire et n'épargne pas ses efforts pour répondre en toute transparence à toutes les questions posées par l'AIEA en la matière.

Qu'il me soit permis de rassurer l'orateur et de lui dire que l'Iran est partie au TNP, en toute bonne foi, ce qui signifie qu'il connaît non seulement ses obligations, mais aussi ses droits, en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Sous des contraintes étrangères discriminatoires, nous avons appris à ne compter que sur nos propres moyens scientifiques, mais nous ne cherchons en aucune façon à nous procurer des armes nucléaires. C'est là la simple vérité, et nous tenons à l'affirmer aussi devant la Conférence du désarmement.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Iran de son intervention et je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

(M. Jang, République populaire démocratique de Corée)

M. JANG (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence.

J'ai demandé la parole pour faire une brève observation au sujet de ce qu'à dit le Secrétaire d'État au Ministère norvégien des affaires étrangères concernant la République populaire démocratique de Corée. Je tiens auparavant à rappeler une nouvelle fois que la Conférence du désarmement, instance multilatérale de négociation, n'est pas le lieu indiqué pour parler de questions telles que celle de la péninsule coréenne. Je crois que vous, Madame la Présidente, ainsi que d'autres collègues dans cette salle, avez partagé le même sentiment à la suite d'une déclaration que j'ai faite dans le courant de cette année.

Il est trop injuste d'engager la République populaire démocratique de Corée, qui n'est désormais plus partie au TNP, à se conformer aux obligations découlant du TNP, tout en négligeant la principale cause de notre retrait de ce traité. Je n'ai pas l'intention d'aller plus loin à ce sujet, car la question est bien connue de vous tous.

Pour ce qui est de la réunion des six pays qui s'est tenue la semaine dernière à Beijing, nous avons fait connaître clairement notre position concernant ces pourparlers. La République populaire démocratique de Corée a pris part à ces entretiens dans l'espoir de régler pacifiquement le différend nucléaire touchant la péninsule coréenne. Dans cet esprit, nous avons fait une proposition concrète et pris diverses initiatives pour régler ce différend dès que possible, mais il est clairement apparu, au cours des pourparlers, que la position d'une des principales parties demeurait inchangée. Nous avons conclu que de tels pourparlers étaient inutiles dès lors que la position de cette partie vis-à-vis de mon pays n'évoluait pas, et qu'ils pouvaient même être nuisibles à tous égards.

La clef de la solution du problème nucléaire concernant la péninsule coréenne réside dans l'attitude de la principale partie aux pourparlers vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de son intervention. Nous sommes tous convaincus, me semble-t-il, que les échanges de vues et les interactions favorisent la paix, et c'est pourquoi nous échangeons nos points de vue en espérant servir la paix. Je veux croire que le dialogue se poursuivra. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Sood.

M. SOOD (Inde) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous adresser, au nom de ma délégation et à titre personnel, tous mes vœux de succès à la présidence et de vous assurer de notre entière coopération dans l'accomplissement de vos tâches.

Je n'avais pas prévu de demander la parole aujourd'hui, mais j'ai été obligé de le faire, suite à certains des propos tenus par mon collègue, l'Ambassadeur du Pakistan. L'Inde n'est pas engagée dans une course aux armements, classiques ou autres, aux côtés d'un autre pays, quel qu'il soit. Nous avons nos propres préoccupations légitimes en matière de sécurité et nous

(M. Sood, Inde)

nous efforçons d'y répondre tout en limitant nos dépenses au niveau le plus bas possible. Cela dit, il est évident que, eu égard à la taille de notre pays, dont la population est sept fois celle du Pakistan, par exemple, dont le périmètre est cinq fois plus long que le sien et le littoral, 15 fois, sans parler de ses 600 îles, dont certaines se situent à plus de 1 000 kilomètres des côtes, ni de son PIB, plus de 10 fois plus élevé que celui du Pakistan – en fait, d'après mes derniers souvenirs, le niveau de capitalisation de certaines entreprises sur une des places boursières équivalait au PIB de l'État du Pakistan –, nous avons dans une large mesure maintenu nos dépenses militaires au niveau le plus bas possible. Je regrette que le Pakistan se sente obligé de dépenser autant pour sa défense. Je crois que la meilleure façon de sortir du cycle infernal décrit par le représentant du Pakistan dans son évocation d'une course aux armements consiste à engager un dialogue constructif et productif. Mais la Conférence n'est malheureusement pas l'instance appropriée pour aborder les questions bilatérales. J'espère toutefois que le Pakistan pourra, grâce à un dialogue constructif, ramener ses dépenses militaires au niveau qu'il juge approprié et suffisant.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Inde, M. Sood, de son intervention. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

J'informe la Conférence que le secrétariat a reçu de la Mission permanente de la République du Kazakhstan une note verbale datée du 29 août 2003 l'informant que la délégation kazakhe, sur instruction de sa capitale, n'exercerait pas la présidence de la Conférence du désarmement pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2004.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. Toutefois, comme annoncé la semaine dernière, nous tiendrons dans 10 minutes une séance plénière officielle pour poursuivre l'examen du projet de rapport annuel. Comme d'habitude, cette séance ne sera ouverte qu'aux États membres de la Conférence et aux États dotés du statut d'observateurs.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 4 septembre 2003, à 10 heures. Lors de cette séance, la Conférence écoutera une allocution de la Ministre des affaires étrangères du Japon, S.E. M^{me} Yoriko Kawaguchi.

La séance est levée à 11 h 5.
